



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question écrite n° 49295

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur la mobilité des fonctionnaires. Ce sujet a fait l'objet d'un rapport public, « affectation et mobilité des fonctionnaires sur le territoire », de l'Inspection générale des finances. La mission a réalisé un diagnostic approfondi de l'état des lieux de la mobilité et recommande notamment de supprimer l'indemnité de départ volontaire, qui aboutit aujourd'hui à encourager des départs sur des métiers pour lesquels l'administration continue à recruter. Il lui demande les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Le Gouvernement souhaite favoriser la mobilité fonctionnelle et la mobilité géographique choisie, entre les ministères pour la fonction publique de l'Etat ou entre les trois versants de la fonction publique. Cette mobilité a concerné en 2015 plus de 9 % des fonctionnaires (hors restructurations). L'indemnité de départ volontaire a été réformée en 2014 pour les fonctionnaires de l'Etat. Il n'a pas été noté d'augmentation sensible du nombre de départs volontaires à la suite de cette réforme, le nombre d'octroi de cette indemnité reste très faible sur une année, 653 personnes en ont bénéficié en 2015. La suppression de ce dispositif n'est pas envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49295

Rubrique : Fonction publique de l'état

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1230

Réponse publiée au JO le : [13 décembre 2016](#), page 10320